

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

Région Administrative de KANKAN
Inspection Régionale de la Culture du
Tourisme et de l'Artisanat de Kankan
N°003.IRCTA/2023

L'Inspecteur Régional

Monsieur le Gouverneur de la Région
Administrative de Kankan

Objet : lettre de suspension

Monsieur,

Suite à l'évènement malheureux survenu à la maison des jeunes de Kankan. ce jeudi 10 août 2023 relatif au spectacle Organisé par (FOF COMMUNICATION), une structure opératrice culturelle et qui a conduit le BGDA à prendre des dispositions suivantes :

- 1- L'arrêt du spectacle
- 2- La confiscation des instruments de sonorisation de la Maison des Jeunes
- 3- 3- Trouble à l'ordre public

Vu tous ces manquements et ma qualité d'inspecteur Régional de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat de la Région, représentant Monsieur le Ministre et soucieux de la quiétude sociale et à la préservation de la paix.

DECIDE :

Monsieur Abou CONDE représentant du BGDA Kankan est suspendu de ses fonctions à compter de ce jour 11 août 2023, jusqu'à nouvel ordre.

En foi de quoi je prends cette décision pour servir et valoir ce qui est de droit

Kankan, le 11 août 2023

L'Inspecteur Régional



Fodé Moussa KOUROUMA

N° 134 MATD/RAK/CAB/2023

Kankan, le 12 août 2023

Le Gouverneur

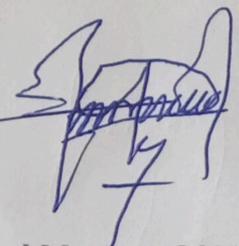
A

**Monsieur le Ministre de la Culture, du
Tourisme et de l'Artisanat Conakry****Objet : Soit transmis**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre respectueusement la lettre n° 003/IRCTA/2023 du ~~11~~ août 2023 de Monsieur l'Inspecteur Régional de la culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kankan relative à la suspension jusqu'à nouvel ordre du représentant du BGDA de Kankan.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments de haute considération.


Colonel Moussa CONDE